

RESOLUTION N°2 EN SOUTIEN AU BARREAU DE PORT-AU-PRINCE

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

INFORMEE des agressions physiques exercées en octobre 2018 par des policiers haïtiens sur quatre avocats du Barreau de Port-au-Prince, Mes Reginald Fevry , Jerry Petiote, Cisirmond Mauril et Elie Diepst Augustin dans le cadre de l'exercice de leur profession, en pleine rue et dans l'enceinte du Parquet du Tribunal de Première instance de Port-au-Prince,

CONDAMNE avec force de telles agressions physiques,

APPORTE son total soutien au Barreau de Port-au-Prince, et à sa décision d'arrêter les prestations judiciaires des avocats, dans l'attente de la satisfaction de ses revendications,

INVITE les autorités haïtiennes compétentes à satisfaire aux demandes exprimées par le Barreau de Port-au-Prince dans la résolution de l'assemblée générale du barreau du 26 novembre 2018, entre-temps portée à la connaissance des autorités politiques et judiciaires du pays le 27 novembre 2018, visant notamment :

- la démission de ses fonctions du Commissaire du Gouvernement, Me Clamé Ocnam Daméus ;
- l'arrestation des policiers Wagner Thomas, Paulo Yvenel, Matador Jimmy et du Directeur départemental Berson Soljour et leur défèrement par devant la justice.